



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le mercredi 22 novembre 2017
ENDROIT: 78, rue Principale
Salle communautaire de l'Édifice municipal
Rivière-Verte, NB
HEURE: 19 h

PROCÈS-VERBAL # 27

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 02. M. Michel Leblond, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous.

Membres présents

BOSSÉ, Jules	Représentant de DSL
CHOUINARD, Louis	Maire de Lac Baker
DESCHÊNES, Marcel	Maire de Grand-Sault
LAVOIE, Michel	Maire adjoint de la Communauté rurale de Saint-André
LEBLOND, Michel, président	Maire de Rivière-Verte
LEVESQUE, Roger	Maire de Sainte-Anne de Madawaska
MARTEL, Alain	Représentant de DSL
MARTIN, Brigitte, membre du bureau de direction/exécutif	Représentante de DSL
OUELLET, Jean-Pierre	Maire de la Communauté rurale du Haut-Madawaska
ROUSSEL, France, vice-président	Maire de Drummond
SIMARD, Cyrille	Maire d'Edmundston
ST-AMAND, Carmel	Maire de Saint-Léonard
VIOLETTE, Jean-Marc	Représentant de DSL remplacement de M. Paul Roy

Membre absente

SOMERS, Nicole
Mairesse de Saint-Quentin

Personnel présent

PICARD, François	Directeur général
DUFOUR, Catherine	Directrice des services d'aménagement
THIBODEAU, Johanne	Directrice des finances
RIOUX, Nicole	Adjointe à la direction

Publique

AUDET, Roland	Membre du DSL de Saint-Jacques
DUBÉ, Yvon	Conseiller, Communauté rurale de Saint-André

Représentant du Ministère

DOIRON, Denis	Gestionnaire des Services locaux, Environnement et Gouvernements locaux
---------------	--

Journaliste

FOURNIER, Gilles	L'Étoile – Édition Nord-Ouest
GOULET, Daniel	Info Weekend

3. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, appuyée de M. Louis Chouinard et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion générale du 22 novembre 2017 soit accepté, en ajoutant au point autres affaires : a) Lettre de la Communauté rurale de Saint-André, b) Rapport d'activités du service d'aménagement, c) Recyclage à domicile.

ADOPTÉE

4. Procès-verbal de la réunion générale du 27 septembre 2017, pour approbation

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de M. Roger Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 27 septembre 2017, tel que circulé.

ADOPTÉE

5. Affaires découlant des procès-verbaux

Aucune

6. État des résultats – fin septembre 2017

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, appuyée de Mme Brigitte Martin et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport de l'état des résultats au 30 septembre 2017, tel que présenté par le DG avec les résultats suivants pour tous les services : un bénéfice brut de 3 887 845,65\$, des frais d'exploitation de 3 558 863,18, des dépenses capitales (biogaz) de 14 672,04 \$ pour un bénéfice net de 314 310,43 dollars.

ADOPTÉE

7. Résolutions : Pour le service d'aménagement et pour le service des déchets

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, appuyée de M. Marcel Deschênes et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU

Pour le secteur des déchets solides

Aménagement :

pour le secteur de l'aménagement,

- Que la CSRNO autorise un virement de fonds d'un montant de 38 102.90\$ du compte 29434 ES-2 au compte 29434 EOP pour le remboursement de permis aux municipalités pour les mois de juillet à septembre 2017 d'un montant de 49 908.50\$. Le montant du virement de fonds n'est pas équivalent au remboursement de permis dû au fait que plusieurs permis sont déposés par carte de débit ou crédit directement dans notre compte 29434 EOP. Ce virement de fonds fut approuvé par deux signataires, dont MM Michel Leblond et François Picard par internet via Accès D de la Caisse populaire. Voici le détail des remboursements de permis :

St-Hilaire	30.00 \$
St-Quentin	9 924.40 \$
Ste-Anne-de-Madawaska	361.00 \$
Rivière-Verte	970.75 \$
Lac Baker	1 191.00 \$
Communauté rurale de Saint-André	2 289.30 \$
Saint-Léonard	5 050.80 \$
Saint-François	3 291.00 \$
Clair	952.00 \$
DSL	25 795.50 \$
Baker Brook	<u>52.40 \$</u>
Total	<u>49 908.50 \$</u>

- Que la CSRNO autorise le remboursement d'un montant de 9 275,75\$ à l'Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et forêts ; somme recueillie par la CSRNO au cours du troisième trimestre, soit pour les mois de juillet à septembre 2017.
- Un remboursement d'une dérogation à M. Raymond Durepos a été effectué au montant de 250\$ avec le chèque # 6524 le 30 octobre 2017 du compte #29434 EOP. Le revenu ayant été déposé au compte #29434 ES1, un transfert est donc à être effectué du compte #29434 ES1 au compte #29434 EOP d'un montant de 250\$. La CSRNO autorise un transfert de 250\$ du compte #29434 ES1 au compte #29434 EOP. Ce transfert est approuvé par 2 signataires via internet sur Accès D, soit M. Michel Leblond et M. François Picard.
- Qu'au niveau du secteur de l'aménagement, advenant la présence d'un surplus budgétaire, que la commission autorise les transferts futurs du compte courant de la CSRNO, folio 29434 dans les fonds de réserve déjà existants, soit:
 - Fonds de réserve Opérations, folio 10254 ES-1
 - Fonds de réserve en Capital, folio 10254 ES-2
 - Fonds de réserve Frais légaux, folio 10254 ES-3
 - Fonds de réserve Projets spéciaux, folio 10254 ES-4

Déchets solides :

Pour le secteur des déchets solides,

- Que la CSRNO autorise le transfert du fonds de réserve en capital du compte RBC compte 00774 100-677-4 au compte courant de la caisse populaire folio 29434 EOP au montant de 350 508.40\$ pour rembourser le coût de la nouvelle excavatrice qui fut payé à même le compte courant, soit le 29434 EOP sur le chèque # 6063 le 16 août 2017.
- Qu'étant donné qu'un surplus est anticipé dans le secteur des déchets solides, que la commission adopte le transfert au montant de 50 000\$ du compte de la CSRNO, folio 29434 pour le fonds de fermeture Manulife Securities. Lors de la réunion générale tenue le 23 novembre 2016, les membres avaient déjà approuvé ce montant comme indiqué dans le budget 2017. Travail fait selon les informations reçues des directeurs de chacun des secteurs. Puisque le fonds de

fermeture est excédentaire, il est proposé que le 50 000 \$ soit transféré dans le fonds de réserve capital pour l'exercice financier 2017.

- Qu'étant donné qu'un surplus est anticipé dans le secteur des déchets solides, que la commission adopte le transfert au montant de 150 000\$ du compte de la CSRNO, folio 29434 au fonds de réserve en capital à la Banque Royale du Canada, compte 005 00774-1006774. Lors de la réunion générale tenue le 23 novembre 2016, les membres avaient déjà approuvé un montant de 100 000\$ comme indiqué dans le budget 2017. Travail fait selon les informations reçues des directeurs de chacun des secteurs.

Pour le secteur Biogaz

- Qu'étant donné qu'un surplus est anticipé dans le secteur Biogaz (production électrique), que la commission adopte le transfert au montant de 55 834\$ du compte de la CSRNO, folio 29434 au fonds de réserve Biogaz à la Banque Royale du Canada, compte 00774-100-678-2. Lors de la réunion générale tenue le 23 novembre 2016, les membres avaient déjà approuvé un montant de 55 834\$ comme indiqué dans le budget 2017. Travail fait selon les informations reçues des directeurs de chacun des secteurs.

ADOPTÉE

Afin d'identifier les différentes façons d'alimenter le fonds de fermeture, M. Simard demande de vérifier les exigences et les variances avec les CSRs ailleurs dans la province. Selon la loi provinciale, il n'y a pas de normes ou de montant exigé. Selon les normes comptables pour le fonds de fermeture, l'actif doit être supérieur au passif. Le DG va vérifier avec M. Paul Albert afin de savoir comment sont comptabilisés les fonds de fermeture ailleurs dans la province, ceci permettrait peut-être d'identifier d'autres priorités en termes de dépenses capitales.

M. Deschênes demande s'il y a des prévisions à long terme en dépenses capital. Le DG mentionne que nous avons un plan quinquennal qui date de 2016 qui nous permet de planifier l'achat des équipements majeurs, de même que les cellules d'enfouissement.

8. Budget 2018 pour approbation

Les municipalités ont eu au-delà de 45 jours pour évaluer le budget tel que prescrit par la Loi.

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, appuyée de Mme Brigitte Martin et adoptée à l'unanimité, il a été

PROPOSÉ Que le budget 2018 de la CSRNO, présenté le 27 septembre dernier au montant de 4 587 180 \$, soit accepté.

ADOPTÉE

9. Budget 2018 Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et forêts pour approbation

Selon M. Cyrille Simard, l'Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et forêts est un véhicule de développement économique régional. Les membres du conseil ont accès à l'information et ils peuvent suivre les activités culturelles et touristiques sur le site internet : www.reussirici.org.

L'embauche sous peu d'une personne oeuvrant dans le développement économique communautaire (protocole d'entente avec ONB) permettra de resserrer les liens entre la CSRNO et l'Équipe des chefs de file.

Suite à une discussion, il est indiqué que le financement pour le projet de collaboration régional pour l'Équipe des Chefs de file de l'Acadie des terres et forêts est sur une base volontaire. À noter que les membres suivants ne participent pas au service : Ville de Grand-Sault, Village de Drummond, ville de Saint-Léonard et village de Sainte-Anne de Madawaska.

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, appuyée de Mme Brigitte Martin, il est

PROPOSÉ D'accepter une contribution à 1\$ par personne de façon volontaire à l'Équipe des Chefs de file de l'Acadie des terres et forêts.

Le vote est demandé auprès des membres votants et participants au service:

Pour : 7 votes (77.8% des membres présents votants et participants) représentant 86% de la population votante/participante (Mme Brigitte Martin, M. Michel Leblond, M. Cyrille Simard, M. Louis Chouinard, M. Jean-Pierre Ouellet, M. Jean-Marc Violette, M. Jules Bossé)

Contre : 2 votes (22.2% des membres votants/participants) représentant 14.0% de la population votante/participante (M. Michel Lavoie, M. Alain Martel)

ADOPTÉE

Le DG mentionne que Mme Nicole Somers désire consulter son conseil municipal et s'il y a contribution, elle sera confirmée à une date ultérieure.

10. Rapport de correspondance

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Lavoie, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le rapport de correspondance du 6 septembre au 9 novembre 2017 soit accepté, tel que circulé.

ADOPTÉE

11. Rapport du directeur général

Le DG informe les membres que le protocole d'entente avec Opportunité Nouveau-Brunswick (ONB) est signé et que l'agent de développement qui relève de ONB sera redevable à la CSRNO et sera en poste dès janvier 2018.

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Alain Martel et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que le rapport du directeur général du 31 août 2017 au 9 novembre 2017, soit accepté, tel que circulé.

ADOPTÉE

12. Autres affaires

a) Lettre de la Communauté rurale de Saint-André (CRSA): Le DG fit la lecture de la lettre datée du 7 novembre 2017 dans laquelle la CRSA demande à la CSRNO de permettre à la CRSA de quitter le service d'aménagement en date du 1^{er} janvier 2018.

Résolution no 9

Suite à une motion dûment proposée par M. Jean-Pierre Ouellet, appuyée de M. Cyrille Simard, et adoptée majoritairement

RÉSOLU Que la CSRNO suivre la loi concernant le retrait d'une municipalité du service d'aménagement et qu'elle respecte le délai de 2 ans consécutifs afin de ne pas créer de précédent.

Le vote est demandé :

Pour : M. Cyrille Simard, M. France Roussel, M. Alain Martel, M. Jean-Pierre Ouellet, M. Jean-Marc Violette, Mme Brigitte Martin, M. Jules Bossé, M. Louis Chouinard, M. Michel Leblond, M. Roger Levesque

Contre : M. Michel Lavoie, M. Marcel Deschênes, M. Carmel St-Amand

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

b) Rapport d'activités du service d'aménagement : Le DG remercie Mme Catherine Dufour pour sa présence et elle invite les membres à faire une lecture attentive du rapport des activités du service d'aménagement. Parmi les projets, elle mentionne :

- 1) Au niveau du changement climatique, la CSRNO déposera une demande sous le fonds de fiducie en environnement pour la 2^e phase d'un projet au montant de 140 000 \$;
- 2) L'établissement d'un partenariat régional pour le plan des mesures d'urgence;
- 3) L'outil cartographique développé par la CSRNO concernant la gestion des infrastructures pour les municipalités;
- 4) Ces initiatives feront partie intégrante du plan d'aménagement régional.

M. Alain Martel demande s'il y a un budget au niveau de la planification régionale pour les DSL?

À la demande de M. Jules Bossé, le DG va vérifier si un programme d'énergie solaire existe pour l'achat et l'installation de panneaux solaires, il informera les membres à la prochaine réunion.

Mme Brigitte Martin mentionne que les membres de son comité consultatif ont reçu une formation de Mme Katie Elisio des mesures d'urgence et cette formation fut très appréciée par ceux-ci.

c) Recyclage à domicile : Le DG demande l'autorisation des membres et s'il y a une volonté au niveau du conseil, à évaluer les différentes options visant le recyclage à domicile (les coûts, les modèles d'un centre de tri ou d'une station de transfert), etc. M. Jean-Pierre Ouellet nous informe que la communauté rurale du Haut-Madawaska a commencé à regarder des possibilités de recyclage à domicile. C'est une vision régionale.

Il fut suggéré par M. Marcel Deschênes de consulter les DG des municipalités, puisque ceux-ci discutent déjà au niveau provincial de recyclage. M. Deschênes demande soit d'augmenter les collectes des bacs bleus ou augmenter le nombre de bacs bleus à Grand-Sault. Une discussion suivra entre le DG de Grand-Sault et le DG de la CSRNO pour résoudre le problème. Ceci démontre que les gens veulent de plus en plus recycler, c'est un choix environnemental, car il n'y a pas d'économie à recycler. Il est mentionné que la CSRNO doit agir comme leader sur ce dossier.

Le président demande aux membres s'il y a d'autres types de service qu'on devrait évaluer pour la région. M. Chouinard souligne qu'il aimerait bien avoir un rapport d'activité de la GRC pour le village de Lac Baker. Le DG avise les membres que le nouveau sergent major Guy Thériault

voulait venir rencontrer le conseil pour s'introduire, mais puisque l'ordre du jour était déjà assez chargé, il fut invité à la prochaine réunion.

M. le président, demande de discuter du service policier à la prochaine réunion, c'est-à-dire d'identifier les services livrés par les différentes forces policières sur le territoire ainsi que les coûts qui y sont rattachés.

Mme Brigitte Martin s'informe du comité de sécurité publique qui avait été mis sur pied en 2013. Le DG confirme que ce comité est dissous.

Mme Catherine Dufour suggère d'utiliser le rapport sur l'Amélioration des CSRs (rapport Michael Mckendy) pour nourrir cette réflexion, qui permettrait d'identifier nos besoins et déterminer les dossiers.

M. Denis Doiron du ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux informe les membres que la CSR Restigouche se cotise au complet pour subventionner l'aéroport de Charlo, que la CSR de la Péninsule Acadienne se cotise au complet pour le tourisme et l'aéroport de Pokemouche et la CSR Chaleur se cotise pour les loisirs.

Suite aux discussions, les membres du conseil jugent qu'il serait approprié de faire un exercice de planification stratégique afin de prioriser les dossiers régionaux.

Résolution no 10

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, appuyée de M. Jean-Pierre Ouellet, et adoptée à l'unanimité, il est

RÉSOLU Que la CSRNO entame un processus de planification stratégique et tienne cette première réunion à huis clos en janvier.

ADOPTÉE

13. Ajournement

Résolution no 11

Suite à une motion dûment proposée par Mme Brigitte Martin, il a été

RÉSOLU D'ajourner la réunion à 20 h 50.

ADOPTÉE

.....
MICHEL LEBLOND
Président

.....
FRANÇOIS PICARD
Directeur général